

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DE LA ZONE DU VILLAGE D'ALLENS



0 50 m ECHELLE 1:1000

1	2
Approuvé par la Municipalité de Cossonay dans sa séance du : 5 novembre 2012	Soumis à l'enquête publique du : 9 novembre 2012 au : 10 décembre 2012
et du : 17 juin 2013	et du : 18 juin 2013 au : 18 juillet 2013
Le Syndic : Le Secrétaire :	Le Syndic : Le Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal dans sa séance du : 28 octobre 2013	Approuvé préalablement par le Département compétent le : 13 MARS 2014
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du Département :
Mis en vigueur le : 16 MAI 2014	

Juillet 2013

0684 ALLENS-APPROB-PFA1000-130724-AGI-crs-pab

urbaplan

LEGENDE

- périmètre de la zone du village d'Allens selon PGA
- aire constructible
- aire de potagers, jardins, vergers à préserver
- aire de transition
- fontaine existante à préserver
- muret à préserver

Limites de constructions

- limite nouvelle
- limite maintenue (24 août 1994)
- limite radiée (24 août 1994)
- surface à l'intérieur de laquelle les bâtiments peuvent être transformés
- front d'implantation obligatoire
- bande d'implantation obligatoire

Informations indicatives

Bâtiments ou éléments répertoriés au recensement architectural

- bâtiment note 2
- bâtiment note 3
- bâtiment note 4
- classé monument historique (selon le "recensement architectural")
- élément ancien intéressant (selon le "recensement architectural")
- fontaines note 3/4

Informations indicatives complémentaires

- arbres



Plan établi sur la base des données cadastrales fournies par le bureau COURDESSE & ASSOCIÉS, Ingénieurs et Géomètres SA à Cossonay
Authentifié le : **7.11.2012** Signature :

COURDESSE & ASSOCIÉS
Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA
Préure 4 - CP 85 - 1304 Cossonay
Tel 021 861 22 93 - Fax 021 861 38 10
cossonay@courdesse-associés.ch
www.courdesse-associés.ch

629000